



COMMUNE DE LESPIGNAN

COMPTES AMINISTRATIFS 2025

BUDGETS PRIMITIFS 2026

COMMUNE

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 ET BUDGETS PRIMITIFS 2026

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art. 107 de la loi NOTRe

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note rappelle donc les principales informations et résultats du compte administratif 2025 de la commune et du Service Enfance Jeunesse en accord avec les comptes de gestion de la Trésorerie de Béziers Municipale votés en date du 4 Mars 2026 et les propositions du budget général 2026 de la Commune et du Service Enfance Jeunesse, sous la nomenclature de la M57a, soumis au vote de l'assemblée.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes devant égaler les dépenses. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et l'exploitation des services de la collectivité. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est reporté en section d'investissement. Il est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité pour l'exercice en cours.

Les objectifs du budget primitif 2026 de la commune de LESPIGNAN se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public et par un programme d'investissement structurant financé par l'autofinancement, les subventions et un recours à l'emprunt annoncé qui sera diminué des subventions attendues mais non encore attribuées au jour de vote du budget.

Il intègre les résultats de l'exercice 2025 ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

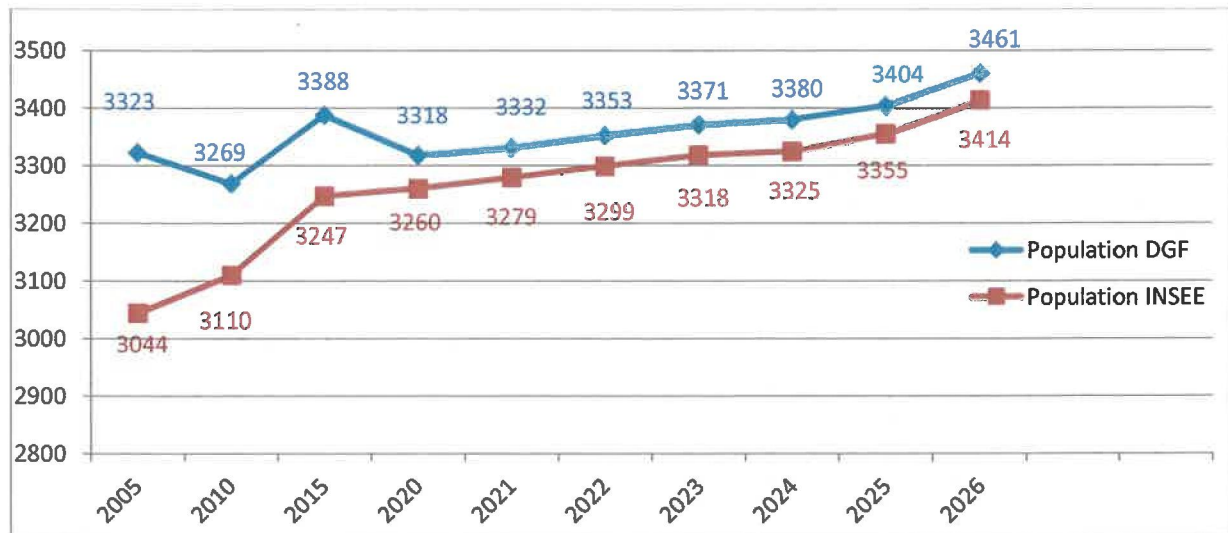
Il s'est équilibré :

en dépenses et recettes de fonctionnement à	3 803 811.08 €
en dépenses et recettes d'investissement à	2 799 022.66 €

avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement porté à un montant de 857 277.74 €.

EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Evolution de la population INSEE et DGF de la commune de Lespignan :



De 1975 à 1990, la population de Lespignan augmente régulièrement, puis on note une période de ralentissement de la croissance de 1990 à 1999. Depuis 1975 la population a augmenté en moyenne de 36 habitants supplémentaires par an. La légère inflexion relevée depuis 2006 est due à l'absence, à cette période, de terrains à construire du fait d'une volonté de maîtriser les espaces à urbaniser. Depuis, la ZAC de « Camp Redoun » a été engagée et est quasiment réalisée. D'autres lotissements tels que « Le Cercle », « Les Crouzels » ont été réalisés et terminés. L'augmentation de la population devrait se ressentir lors du recensement de la population de 2026.

La commune compte 133 maisons secondaires ce qui représente 290 personnes supplémentaires (sur la base de 2.18 personnes/logement (moyenne INSEE sur la commune). La population est donc composée en grande partie de personnes vivant à l'année sur la commune et seulement 8.65 % de saisonniers. Ce qui reflète une commune peu touristique et majoritairement résidentielle.

En comparaison de certaines communes avoisinantes, l'évolution démographique de Lespignan est timide mais constante. Etant située dans la zone d'emploi et le bassin de vie de Béziers, sa croissance devrait continuer.

Sachant que 60 logements locatifs sociaux ont été créés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC « Camp Redoun », 24 dans le cadre du Lotissement « Le Cercle » et 6 dans celui des « Crouzels » portant le parc locatif social à 121 logements, et, considérant les typologies de ces logements, ils contribuent au rajeunissement de la population et contribuent au maintien de certaines infrastructures de la commune notamment celles en faveur de l'enfance jeunesse qui a nécessité la création d'une 10^{ème} classe au sein de notre école élémentaire.

2026 est une année de recensement de la population pour la commune de Lespignan qui est actuellement en cours de réalisation.

Population par sexe et âge en 2022

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 636	100,0	1 719	100,0
0 à 14 ans	271	16,6	251	14,6
15 à 29 ans	246	15	217	12,6
30 à 44 ans	269	16,5	279	21,1
45 à 59 ans	332	20,3	394	22,9
60 à 74 ans	355	21,7	394	22,9
75 à 89 ans	150	9,2	178	10,3
90 ans ou plus	12	0,8	38	2,2

Source :
INSEE - RP 2022
Exploitation principale,
Géographie au 01/01/2025

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2016	2022
Ensemble	1 910	1 977
Actifs en %	73,2	73,5
Actifs ayant un emploi en %	60,9	60,9
Chômeurs en %	12,2	12,6
Inactifs en %	26,8	26,5
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,2	8,5
Retraités ou préretraités en %	9,9	8,1
Autres inactifs en %	9,7	9,9

Sources : Insee, RP2016 et RP 2022, exploitations principale, géographie au 01/01/2025

Catégories et types de logements

	2022	%	2016	%
Ensemble	1 905	100,0	1 728	100,0
Résidences principales	1 535	80,6	1 403	81,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	133	6,7	125	7,2
Logements vacants	238	12,5	201	11,6
Maisons	1 668	87,6	1 563	90,4
Appartements	226	11,9	162	9,4

Sources : Insee, RP2022 (géographie au 01/01/2025) et RP2016 (géographie au 01/01/2018) exploitations principales.

Ménages fiscaux de l'année 2021

	2021
Nombre de ménages fiscaux	1 570
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3 520
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 340
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	44

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2025.

Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2021

	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	65,4
dont salaires et traitements hors chômage	56,2
dont indemnités de chômage	4,2
dont revenus des activités non salariées	5,0
Pensions, retraites et rentes	34,9
Revenus du patrimoine et autres revenus	6,5
Ensemble des prestations sociales	6,4
dont prestations familiales	2,0
dont minima sociaux	3,2
dont prestations logement	1,2
Impôts	-13,2

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2025.

Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2023

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	65	100,0	6	52	5	2	0
Agriculture, sylviculture et pêche	5	7,7	0	5	0	0	0
Industrie	10	15,4	0	9	1	0	0
Construction	15	23,1	1	13	1	0	0
Commerce, transports, services divers	31	47,7	5	24	1	1	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4	6,2	0	1	2	1	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, *Florès en géographie* au 01/01/2025.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2023

	Nombre	%
Ensemble	273	100,0
Industrie	27	11,8
Construction	61	27,0
Commerce, transport, hébergement et restauration	40	18,6
Information et communication	4	1,5
Activités financières et d'assurance	3	1,1
Activités immobilières	16	5,9
Activités spécialisées scientifiques et techniques et activités de Services administratifs et de soutien	46	16,8
Administration publique, enseignement, santé Humaine et action sociale	40	14,7
Autres activités de services	36	13,2

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, *Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie* au 01/01/2025.

LES RATIOS FINANCIERS

Source DGFIP : les collectivités locales en chiffres 2024 – Strate de 2 000 à 3 500 habitants

Population légale au 1^{er} janvier de l'exercice 2024 : 3 380 habitants

Chiffres clés	En milliers d'€	€ / Habitant	Moy strate €/habt
Dépenses de fonctionnement	2 533	749	903
Produits des impositions directes	1 873	1 035	934
Recettes de fonctionnement	3 138	929	1 085
Dépenses d'investissement	1 612	477	523
Encours de la dette	4 908	1 452	635
Dotation globale de fonctionnement	604	179	158
Charges de personnel	1 020	320	436

Dépenses et Recettes de fonctionnement (ressources dont dispose la commune) : les communes ont subi des pertes de recettes (baisse des dotations) liées au contexte national de réduction des dépenses publiques. Les élus s'efforcent à contenir les dépenses de fonctionnement en les optimisant et en investissant depuis plusieurs exercices sur des projets permettant des baisses de charges de fonctionnement (rénovation énergétique des bâtiments communaux et toit en panneaux photovoltaïques en auto-consommation et revente du surplus).

Produits des impositions directes : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).

	THrs et logts vacants			TFB			TFNB		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Taux LESPIGNAN %	14.11	14.32	14.53	47.34	48.05	48.77	70.40	71.46	72.53
Tx moyens National strate %	22.98	13.90	15.89	38.28	36.73	36.94	50.44	48.87	48.90
Bases LESPIGNAN €/Habt	179	207	208	964	1011	1012	40	42	43
Bases moy strate €/Habt	214	214	214	1 228	1228	1282	39	39	40

Dépenses d'équipement brut : ce montant de 2025 montre encore un taux d'investissement élevé de 1 822 881.03 € auxquels s'ajoutent 235 660.71 € de restes à réaliser 2025 reportés sur le budget primitif 2026. En effet, au cours de cet exercice, plusieurs réalisations d'importance structurantes ont été réalisées, les travaux d'extension de la cantine scolaire et rénovation de l'ALSH, la 1^{ère} tranche de la rénovation de l'école élémentaire et création d'une dixième classe, de nombreux travaux de voirie, de bâtiments...

Encours de la dette : Il s'agit du capital restant dû au 1^{er} Janvier. Considérant les importants investissements réalisés, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt en 2025.

DGF : La dotation globale de fonctionnement est la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité. Elle se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;

- un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

LES MARGES D'ÉPARGNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMMENT

	2024	2025
Epargne brute	575 917.21	682 133.31
Epargne nette	313 693.69	408 855.24
Ratio de capacité de désendettement	7.09 années	6.48 années

Cela signifie que l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (épargne brute) permet de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette (qui est de 273 278.07 € pour 2025).

Il faut donc 6.48 années d'épargne brute pour rembourser l'encours de dette de la commune au 31/12, d'un montant de 4 421 594.44 €. Au regard de l'échelle du risque, la commune se trouve dans une situation correcte.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (Rappel)

BUDGET PRIMITIF 2026

Le compte administratif retrace l'ensemble des opérations de dépenses et recettes de l'année écoulée en section de fonctionnement et d'investissement et certifie de la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives votées au cours de l'exercice concerné en accord avec le compte de gestion. Le compte de gestion est, quant à lui, un document élaboré par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est également soumis à approbation du conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Un **budget** est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter *in fine* en plusieurs documents. En effet, un **budget primitif** est tout d'abord voté, il énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des **budgets supplémentaires ou rectificatifs** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement**, qui se composent chacune d'une partie dépenses et d'une partie recettes. À l'intérieur de chaque partie, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La **section de fonctionnement** regroupe :

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 23 AVR. 2026
ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_10A-BF

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer). Il s'agit notamment du produit des deux grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (acquisitions, travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations de l'État et les subventions. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

La commune comptant moins de 3 500 habitants, ce sera la nomenclature de la M57 abrégée qui sera appliquée.

La M57 permet la fongibilité des crédits et apporte plus de souplesse aux gestionnaires. L'assemblée a donné à M. le Maire la faculté, dans une limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. M. le Maire devra informer le conseil de ces mouvements de crédits lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Dans le référentiel M57a, seules les subventions d'équipements versées sont obligatoirement amorties, le conseil municipal a décidé de conserver le principe de l'amortissement linéaire.

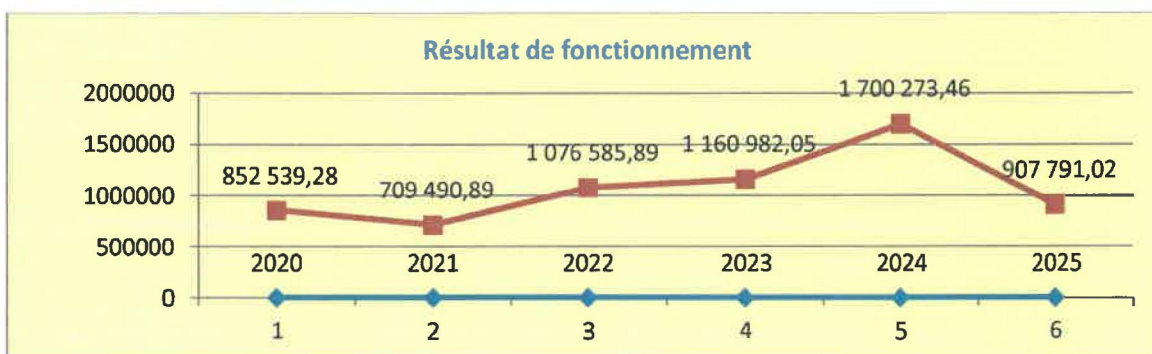
La section de Fonctionnement :

Les réalisations de l'exercice 2025 sont les suivantes :

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
2025	2 546 683.95 €	3 258 267.11 €
Résultats 2024	xxx	196 207.86 €
Total	2 546 683.95 €	3 454 474.97 €

Le résultat de fonctionnement de l'année 2025 s'élève à + 907 791.02 €.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
 Reçu en préfecture le 23/04/2026
 Publié le **23 AVR. 2026**
 ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_10A-BF



Le résultat de fonctionnement se trouve dans des proportions habituelles (2024 étant fortement impacté par des résultats de l'année antérieure important).

Une optimisation des dépenses de fonctionnement dans son ensemble a été réalisée par une gestion rigoureuse des postes courant de fonctionnement notamment ceux liés aux consommations d'énergie.

Le service Enfance Jeunesse a été extrait en 2016 du budget général de la commune en un budget annexe d'un montant pour 2025 de 765 248.16 € équilibré en dépenses et en recettes par une participation communale d'un montant de 473 213.77 €.

Les Dépenses de Fonctionnement :

BP 2025	CA 2025	BP 2026
3 400 432.86 €	2 546 683.95 €	3 803 811.08 €

➤ Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

C/	Chapitre	BP 2025	CA 2025	BP 2026
60	Achats et variations de stocks	319 300.00 €	246 925.26 €	289 500.00 €
61	Autres charges externes	277 261.00 €	232 758.25 €	293 248.34 €
62	Autres services extérieurs	88 323.00 €	60 397.49 €	85 050.00 €
63	Taxes foncières	12 500.00 €	10 286.00 €	12 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 119 600.00 €	1 091 608.08 €	1 205 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	824 652.60 €	762 117.83 €	924 561.00 €
66	Charges financières	137 730.00 €	133 004.24 €	121 373.00 €
67	Charges spécifiques	10 000.00 €	75.80 €	5 000.00 €
68	Dotations aux amortissements	7 640.00 €	6 940.00 €	7 301.00 €

Depuis 2021 la collectivité s'est engagée dans un programme de maîtrise d'énergie avec notamment le passage en led pour une première partie des éclairages publics et un arrêt de l'éclairage public pendant la nuit a été mis en place depuis le mois de juillet 2021, ce qui a permis de ressentir un effet positif sur les dépenses d'électricité. En 2022, la rénovation énergétique des écoles a été réalisée assortie de la pose de 500 m² panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école élémentaire qui ont permis de compenser la consommation énergétique de l'école élémentaire, de la médiathèque, de l'hôtel de ville ainsi que de l'ALSH La Cardonilha. En 2024, la rénovation énergétique de la salle du peuple a été réalisée et la rénovation énergétique et l'extension de la cantine et ALSH a commencé pour se terminer en 2025 avec, également, des panneaux photovoltaïques en toiture. 2025 a vu la réalisation de la tranche 1 de la rénovation énergétique et création d'une 10^e classe à l'école élémentaire dans des bâtiments anciens attenants à

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le **23 AVR. 2026**

ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_10A-BF

l'école qui étaient occupés par des associations et les professeurs des écoles. La 2^e tranche consistant en le remplacement de deux classes préfabriquées énergivores en bâtiments modulaires sera programmée en 2026. Des travaux de rénovation ont également été réalisés sur le bâtiment du Château des Buissonnets au niveau du 2^e étage, le 1^{er} étage sera réalisé en 2026.

L'ensemble de ces mesures a permis de voir l'évolution du compte énergies (électricité) chuter de 144 129.29 € en 2023 à 88 707.74 € en 2025 malgré l'augmentation de l'électricité et des postes d'utilisation.

Pour 2025, le poste des charges de personnel s'est élevé à 1 091 608.08 €. Il a dû supporter une augmentation des charges de CNRACL de 3 % ainsi que le désengagement de l'Etat concernant les emplois aidés qui n'ont pas pu être renouvelés. Certains de ces postes ont donc été transformés en CDD. Il est prévu à hauteur de 1 205 500.00 € en 2026, cette prévision comprend une nouvelle augmentation de 3 % des cotisations CNRACL, les augmentations d'indices des agents, une année complète des CDD déclenchés en cours de 2025 suite à l'arrêt des contrats aidés.

Le soutien aux associations locales pour 2025 s'élève à un montant de 64 302.00 €, prévu à hauteur de 66 082.00 € pour 2026 auxquels s'ajoutent les soutiens techniques de personnel et de prêts de matériel.

Sur cet exercice 2025, aucun emprunt n'a été contracté pour couvrir les dépenses d'investissement réalisées (hormis un prêt à taux 0 consenti sous forme d'aide à l'investissement de l'ALSH par la CAF de l'Hérault). Le compte 66111 des remboursements des intérêts d'emprunts 2025 s'est élevé à 133 004.24 €, prévu à 118 373.00 € pour 2026.

Aucune ligne de trésorerie n'a été tirée en 2025, elle sera sûrement nécessaire en 2026 dans l'attente des versements de subventions attendues et un montant de 3 000.00 € a été prévu pour honorer les frais engendrés.

Les dotations aux amortissements correspondant à l'amortissement (sur 5 années) des subventions façades versées aux particuliers qui ont rénové les façades de leurs biens situés dans le périmètre défini, s'élèvent à un montant de 6 940 € en 2025 et 6 601.00 € pour 2026 auxquels s'ajoutent 700 € de provisions pour créances irrécouvrables.

Les Recettes de Fonctionnement :

BP 2025	CA 2025	BP 2026
3 400 412.86 €	3 454 474.97 €	3 803 811.08 €

➤ Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont :

C/	Chapitre	BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	Résultats d'exploitation N-1	196 207.86 €	196 207.86 €	433 091.08 €
64	Charges de personnel	38 774.00 €	25 297.07 €	0.00 €
042-722	Travaux en régie	30 000.00 €	29 449.85 €	30 000.00 €
70	Vente de produits fabriqués	64 863.00 €	82 031.30 €	85 265.00 €
73	Impôts et taxes	2 309 829.00 €	2 337 283.50 €	2 411 740.00 €
74	Dotations, Subventions, Participations	712 647.00 €	717 423.73 €	784 555.00 €
75	Autres produits de gestion courante	48 064.00 €	66 741.03 €	59 120.00 €
76	Produits financiers	28.00 €	40.63 €	40.00 €
77	Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

23 AVR. 2026

ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_10A-BF

La fiscalité :

Depuis plusieurs exercices, la commune réalise un travail de revalorisation des bases d'imposition dans le double objectif de ne pas perdre de rôles et d'équité fiscale entre les contribuables. Elle recherche de nouvelles recettes en valorisant le foncier communal (location de terrains et de logements communaux).

En 2026, la municipalité a décidé d'augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 49.25 %, celle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 73.26 % et celle de la Taxe d'Habitation sur les logements secondaires et les logements vacants à 14.68 %.

La commune a décidé d'assujettir les logements vacants à la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants en juin 2021 ; les premiers ressentis de cette taxe sont apparus sur les comptes 2023.

La fiscalité indirecte (droits de mutation, taxes sur l'électricité) s'établit à 207 041.02 € pour 2025, prévue à 225 000.00 € pour 2026.

La commune perçoit une attribution de compensation de la Communauté de Communes La Domitienne d'un montant de 109 724.71 €.

Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat s'élèvent à :

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 314 471 € en 2025, 319 526 € en 2026 (+ 1.61 %/2025)
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 190 865.00 € en 2025, 208 154.00 € en 2026 (+ 9.06%/2025)
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 106 070.00 € en 2025, 113 889 € en 2026 (+ 7.37%/2025)

Les produits des services :

Il s'agit des recettes générées par les tarifs votés en conseil municipal en contrepartie des services rendus à la population (vente de concessions cimetièrre, portage repas aux personnes âgées, photocopies, médiathèque... ou à d'autres services (Redevances d'Occupation du Domaine Public, utilisateurs de l'aire de lavage, remboursements du service enfance, jeunesse...) pour 82 031.30 € en 2025 et 85 265.00 € pour prévus en 2026.

Autres recettes :

Elles sont constituées de divers loyers de biens communaux (logements communaux au nombre de 3, location du local de la Poste, terrains pour permettre la réalisation d'actions de compensation, elles se sont élevées à 47 914.44 € en 2025, prévues pour 48 400.00 € en 2026.

Pour 2025, aucune recette de vente de biens communaux.

Quelques produits exceptionnels peuvent venir abonder ce compte (remboursements de sinistres par les assurances, remboursements de trop perçus ou diverses participations...) d'un montant de 18 826.59 € pour 2025, prévus 10 720.00 € pour 2026.

Le résultat de la section de fonctionnement pour 2025 s'est élevé à 907 791.02 € alors qu'il était prévu 599 406.26 € au BP 2025. Le BP 2026 prévoit 857 277.74 €.

Les dépenses de fonctionnement 2025 ont atteint un montant de 9.08 % de moins que la prévision du BP 2025.

Ce résultat est abondé de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente 2024 d'un montant de 196 207.86 € et de 433 091.08 € d'excédent 2025 reporté en 2026.

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie, C/042-722, opérations d'ordre et recettes exceptionnelles) : elle

atteint 682 133.31 € au CA 2025 et permet de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt 2025 de 273 278.07 € pour obtenir une CAF nette d'un montant de 408 855.24 €.

La Section d' Investissement :

Les réalisations de l'exercice 2025 sont les suivantes :

	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
2025	2 125 608.95 €	2 112 930.62 €
RàR 2025	235 660.71 €	204 873.56 €
Résultats 2024	431 234.46 €	xxx
Total	2 792 504.12 €	2 317 804.18 €

Le résultat d'investissement de l'année 2025 s'élève à – 443 912.79 €. Ce déficit, assorti des résultats des restes à réaliser 2025, a été financé par l'excédent de fonctionnement d'un montant de 907 791.02 €.

Le report en excédent de fonctionnement sur le BP 2026 sera donc de 433 091.08 €.

Les Dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 556 843.41 € en 2025 et 2 799 022.66 € en 2026 et sont réparties de la manière suivante :

Chapitre	CA 2025	BP 2026
001 – Solde d'exécution N-1	431 234.46 €	443 912.79 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 449.85 €	30 000.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	273 278.07 €	289 652.91 €
20 – Immobilisations incorporelles	132 559.83 €	122 029.40 €
204 – Subventions d'équipement versées	1 500.00 €	10 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 688 821.20 €	1 667 766.85 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
26 - Participations	0.00 €	0.00 €
Reste à réaliser N - 1	235 660.71 €	235 660.71 €

Chapitre 040 et 041 : Ce chapitre correspond à des opérations d'ordres :

040 : intégration à l'investissement des travaux en régie,

041 : intégration à l'investissement des études liées à des travaux d'investissement réalisés sur les exercices antérieurs et terminés.

Ces opérations d'ordre ne donnent pas lieu à des décaissements.

Chapitre 16 : Le remboursement du capital de la dette s'élève à 273 278.07 € pour l'exercice 2025, soit 77.30 €/habitant (population DGF 2025) et 289 652.91 € en 2026.

La commune n'a contracté aucun emprunt en 2025 (hormis un prêt à taux 0 de la CAF de l'Hérault d'un montant de 78 848 € sous la forme d'une aide à l'investissement de l'ALSH).

Chapitre 20 : Ce chapitre correspond essentiellement aux études préalables aux travaux et à l'accompagnement de la collectivité sur le suivi des travaux et des marchés publics. On y retrouve également les frais de contrôle technique et de sécurité, les frais d'insertion dans les journaux liées aux marchés publics, les acquisitions de logiciels ...

Les principales dépenses 2025 et 2026 ont concerné les opérations suivantes :

	2025	2026
• Frais études/insertion Eclairage public :	3 600.00 €	2 100.00 €
• Frais études/insertion Travaux de Bâtiments :	10 800.00 €	
• Frais études/insertion Extension Cantine / ALSH :	41 621.01 €	10 924.00 €
• Frais études/insertion Remplit Bungalow Ecole Elém. :	53 382.51 €	65 486.40 €
• Frais études/insertion Hors programme (dont PLU) :	54 446.26 €	20 000.00 €
• Logiciels :	10 054.24 €	10 000.00 €
• Rénovation Tour du Château		26 200.00 €

Les subventions d'équipement versées (Subventions Façades) s'élèvent à 1 500 € en 2025, prévues à un montant de 10 000 € en 2026.

Chapitre 21 : Ce chapitre comprend les acquisitions réalisées dans l'année (mobilières et immobilières) ainsi que les programmes de travaux totalement réalisés sur l'exercice :

	2025	2026
• Matériel de voirie :	5 664.00 €	21 400.00 €
• Matériel roulant :	53 374.79 €	30 000.00 €
• Matériel bureau et informatique :	14 127.42 €	15 000.00 €
• Mobilier divers :	2 767.98 €	7 500.00 €
• Autres matériel :	12 514.77 €	49 822.00 €
• Acquisition terrain/ biens :	2 789.00 €	89 715.04 €
• Travaux divers bâtiments publics	29 591.45 €	22 500.00 €
• Travaux autres immobilisations corporelles	8 963.74 €	0.00 €
• Travaux Eclairage Public	5 052.00 €	16 000.00 €
• Travaux de Bâtiments (Presbytère/Salle Musculation...)	424 421.13 €	122 575.00 €
• Travaux Voirie Rurale	59 425.35 €	61 555.93 €
• Travaux Voirie Communale	271 698.22 €	201 763.41 €
• Travaux Extension Cantine / ALSH	797 737.75 €	148 700.78 €
• Travaux Extension Ecole Élémentaire	693.60 €	1 038 889.40 €

Chapitre 23 : Il s'agit des travaux de construction ou d'installation de matériels et/ou outillages techniques réalisés sur plusieurs exercices. Pas de réalisation en 2025.

Chapitre 26 : Il s'agit des parts sociales détenues dans des entreprises et des participations à des opérations d'ensemble. Pas de réalisation en 2025.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23 AVR. 2026

ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_10A-BF

Les Recettes d'Investissement :

La section d'investissement est financée par le résultat de fonctionnement, les excédents de fonctionnement capitalisés, le remboursement de la TVA, de la Taxe d'Aménagement, des subventions et participations et au recours à l'emprunt pour équilibrer ses dépenses.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitre/Article	CA 2025	BP 2026
021 – Virement de la section de fonctionnement	xxx	857 277.74 €
040 – 2804181 – Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €
040 – 280422 – Terrains aménagés autres que voirie	6 940.00 €	7 301.00 €
10222 - FCTVA	199 875.57 €	177 439.18 €
10226 – Taxes d'Aménagement	33 326.01 €	55 000.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 504 065.60 €	474 699.94 €
13 – Subventions	289 875.44 €	209 931.24 €
16 – Emprunt et dettes	78 848.00 €	812 500.00 €
26 - Participations	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser N - 1	204 873.56 €	204 873.56 €

Pour un montant total de 2 112 930.62 € réalisé en 2025 et de 2 799 022.66 € prévu en 2026.

Chapitre 021 : constitue une opération budgétaire mais n'est pas comptable. Elle donne uniquement lieu à prévision sans réalisation. Il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice en cours capitalisé en investissement pour le financement des opérations de l'exercice.

Chapitre 024 – 040 – 041 : sont des opérations d'ordre qui ne génèrent pas de recettes réelles. Elles permettent d'intégrer en comptabilité des régularisations de sorties d'actifs immobilisés ou d'intégrer de nouvelles acquisitions dans l'inventaire de l'actif communal.

Elles ne donnent pas lieu à encaissements.

Chapitre 10 : Regroupe le versement de la TVA de l'année N-2 par le biais du FCTVA , du montant des taxes d'aménagement dues par les constructeurs, et l'excédent de fonctionnement capitalisé qui correspond au montant qui compense le déficit d'investissement de l'année précédente additionné du delta des restes à réaliser en dépenses et recettes de l'année précédente et reportées sur le budget en cours.

Chapitre 13 : Regroupe l'ensemble des subventions et fonds de concours versés par les partenaires financiers (Etat-Région-Département-EPCI-Autres) pour aider la commune dans le financement de ces investissements.

Les principales subventions obtenues en 2025 et prévues en 2026 sont :

	2025	2026
• Etat – Reliquat Salle du Peuple	12 714.21 €	17 941.24 €
• Etat – Extension Cantine scolaire / ALSH	115 735.33 €	124 873.56 €
• Etat – Rénovation et Extension Ecole Élémentaire	23 292.30 €	131 990.00 €
• Région – Achat véhicule électrique	15 840.00 €	
• Département – Démolition Presbytère et création parking	60 000.00 €	
• Département – Extension Cantine scolaire/ALSH		60 000.00 €
• Département - Rénovation et Extension Ecole Élémentaire		60 000.00 €

• Hérault Energie – Salle du Peuple	2 100.00 €	
• CAF Hérault – Extension Cantine scolaire / ASLH	60 193.60 €	18 000.00 €

Chapitre 16 : Ce chapitre correspond à l'emprunt contracté dans l'exercice pour financer les opérations d'investissement.

Les investissements réalisés sur l'exercice 2025 ont pu être autofinancés.

Seul, le prêt à taux zéro accordé par la CAF de l'Hérault a été contracté pour un montant de 78 848 €.

Un emprunt à court terme (deux ans) a été préparé mais non réalisé. En effet, le versement des soldes de subventions octroyées ne peut être demandé que lorsque les travaux sont totalement terminés et réglés. C'est donc la trésorerie de la commune qui couvre ces frais dans l'attente.

Un emprunt de 812 500.00 € est prévu au BP 2026 pour permettre le financement des opérations de l'exercice. Ce montant sera diminué des subventions demandées mais non obtenues au moment du vote du budget notamment au niveau de l'Etat et de la Région pour ce qui concernent la 2^{ème} tranche de la rénovation et extension de l'école élémentaire.

Les Restes à Réaliser :

Certaines dépenses ou recettes, engagées lors de l'exercice en cours, n'ont pu être mandatées ou titrées dans les délais de l'exercice et sont donc rattachées à ce dernier sous la forme des « restes à réaliser ».

Pour 2025 :

Le montant des dépenses restant à réaliser en 2025 à reporter sur le budget 2026 s'élèvent à un montant de : 235 660.71 €, il s'agit de :

- Frais études documents d'urbanisme pour 5 019 €
- Frais d'acquisition de bâtiments pour 43 715.00 €
- Frais de travaux de voirie rurale pour 1 555.93 €
- Frais de travaux de voirie communale pour 1 763.41 €
- Frais d'étude de travaux d'extension cantine scolaire / ALSH pour 924.00 €
- Frais de travaux d'extension cantine scolaire / ALSH pour 64 700.78 €
- Frais d'études de travaux d'extension école élémentaire pour 6 738.00 €
- Frais de travaux d'extension école élémentaire pour 111 244.55 €

Le montant des recettes restant à réaliser en 2025 à reporter sur le budget 2026 s'élèvent à un montant de : 204 873.56 €, il s'agit de :

- Subvention Etat – (Fonds Vert et DSIL) Extension cantine scolaire / ALSH pour 124 873.56 €
- Subvention Région – Extension cantine scolaire / ALSH pour 60 000 €
- Subvention CAF Hérault – Extension cantine scolaire / ALSH pour 20 000.00 €

Ces restes à réaliser seront intégrés dans le budget 2026 et représentent un solde négatif de 30 787.15 €.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
 Reçu en préfecture le 23/04/2026
 Publié le 23 AVR. 2026
 ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_10A-BF

LE BUDGET ANNEXE : ENFANCE JEUNESSE

Ce budget annexe retrace les activités de l'ensemble du service enfance jeunesse :

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
DEPENSES	809 989.00 €	765 248.16 €	887 785.00 €
RECETTES	809 989.00 €	765 248.16 €	887 785.00 €
Dont participation communale	517 862.00 €	473 213.77 €	595 923.00 €

Il comprend les services suivants :

Ecole Maternelle :

Regroupe les frais liés au personnel ménage, médiathèque et ATSEM, les coûts de copieurs, fournitures scolaires, d'entretien et consommation des bâtiments et les recettes notamment liées au remboursement de personnel.

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
DEPENSES	159 477.00 €	142 573.76 €	169 225.00 €
RECETTES	159 477.00 €	142 573.76 €	169 225.00 €
Dont participation communale	159 477.00 €	142 573.76 €	169 225.00 €

Ecole Primaire :

Regroupe les frais liés au personnel ménage, médiathèque, musique, prévention routière, les coûts de copieurs, fournitures scolaires, d'entretien et consommation des bâtiments... et les recettes notamment liées au remboursement de personnel.

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
DEPENSES	67 541.00 €	47 295.48 €	73 315.00 €
RECETTES	67 541.00 €	47 295.48 €	73 315.00 €
Dont participation communale	62 541.00 €	47 295.48 €	73 315.00 €

ALSH/ALP Maternel :

Regroupe les frais liés au personnel ménage, d'animation, médiathèque, le coût des animations et fournitures, les coûts de copieurs, les frais d'entretien et consommation des bâtiments... et les recettes notamment liées au remboursement de personnel, les participations des familles et de la CAF.

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
DEPENSES	80 075.00 €	96 620.55 €	83 263.00 €
RECETTES	80 075.00 €	96 620.56 €	83 263.00 €
Dont participation communale	40 879.00 €	64 507.67 €	58 859.00 €

ALSH/ALP Primaire :

Regroupe les frais liés au personnel ménage, d'animation, médiathèque, le coût des animations et fournitures, les coûts de copieurs, les frais d'entretien et consommation des bâtiments... et les recettes notamment liées au remboursement de personnel, les participations des familles et de la CAF.

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
DEPENSES	117 840.00 €	115 608.20 €	138 626.00 €
RECETTES	117 840.00 €	115 608.20 €	138 626.00 €
Dont participation communale	34 440.00 €	38 731.13 €	50 169.00 €

ALSH/ALP Adolescents :

Regroupe les frais liés au personnel ménage, d'animation, intervenants extérieurs, sorties, séjours, fournitures, les coûts de copieurs, les frais d'entretien et consommation des bâtiments... et les recettes notamment liées au remboursement de personnel, les participations des familles et de la CAF.

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
DEPENSES	58 930.00 €	56 955.52 €	63 157.00 €
RECETTES	58 930.00 €	56 955.52 €	63 157.00 €
Dont participation communale	46 935.00 €	34 723.28 €	40 657.00 €

Cantine :

Regroupe les frais liés au personnel de service et de ménage, fournitures des repas, les coûts de copieurs, les frais d'entretien et consommation des bâtiments... et les recettes notamment liées au remboursement de personnel, les participations des familles et de la CAF.

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
DEPENSES	244 520.00 €	186 248.30 €	258 784.00 €
RECETTES	244 520.00 €	186 248.30 €	258 784.00 €
Dont participation communale	101 520.00 €	40 233.15 €	112 784.00 €

Activité Musique :

Regroupe les frais liés au personnel enseignant, les coûts de copieurs, fournitures, d'entretien et consommation des bâtiments et les recettes notamment liées aux participations des familles.

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
DEPENSES	27 156.00 €	21 345.60 €	23 286.00 €
RECETTES	27 156.00 €	21 345.60 €	23 286.00 €
Dont participation communale	24 856.00 €	18 305.60 €	20 286.00 €

Hors analytique :

Regroupe les frais nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services.

	BP 2025	CA 2025	BP 2026
DEPENSES	54 450.00 €	98 600.75 €	78 129.00 €
RECETTES	54 460.00 €	98 600.75 €	78 129.00 €
Dont participation communale	47 214.00 €	86 843.70 €	70 628.00 €

La participation communale a été de : 473 213.77 € en 2025

Elle était prévue à un montant de : 517 862.00 € au BP 2025 pour l'équilibre budgétaire.

Son montant au BP 2026 est de : 595 923.00 €

L'augmentation du coût du service est majoritairement due à l'augmentation du coût du personnel du fait de l'arrêt de prise en charge par l'état des contrats aidés qu'il a fallu transformer en CDD ainsi que de l'augmentation du nombre d'enfants usagers de chaque service afin de respecter les taux d'encadrement imposés.

Le service ALSH Maternel sera ouvert en Juillet et la dernière semaine du mois d'Août, les charges occasionnées sont donc prévues au BP 2026.

LA TRESORERIE

En 2025, la commune n'a pas mobilisé de ligne de trésorerie pour le besoin de financement de ses opérations. En fin d'exercice, un emprunt à court terme a été préparé dans l'attente des versements des subventions accordées dont les soldes ne sont payés qu'au terme des travaux réglés, mais n'a pas été mobilisé sur l'exercice.

Pour 2026, une ligne de trésorerie sera sûrement nécessaire dans l'attente du versement des subventions octroyées pour les travaux de l'Ecole Élémentaire.

LE PERSONNEL COMMUNAL

Commune :

En 2025, le chapitre 012 (charges de personnel) connaît une augmentation de 4.40 %, par rapport à 2024. Compte tenu de l'augmentation de 3 % des cotisations CNRACL et des avancements d'échelons des agents communaux titulaires, l'augmentation est correcte.

Il a été nécessaire de remplacer un agent titulaire placé en mi-temps thérapeutique.

Le service technique a été renforcé avec l'embauche d'un agent CDD.

Le montant de remboursement des charges du personnel par le contrat d'assurances statutaires s'élève à un montant de 2 008.49 €.

Les charges de personnel pour l'exercice 2025 se sont élevées à 1 091 608.08 €.

En 2025 : 24.08 ETP (26 agents)

- **Effectif des fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du Statut de la Fonction Publique Territoriale :**
 - 20.2 ETP dont : 3 ETP Catégorie A ; 1 ETP Catégorie B ; 16.2 ETP Catégorie C (21 agents)
- **Effectif des agents contractuels relevant du Statut de la Fonction Publique Territoriale :**
 - 1.00 ETP (1 agent)
- **Effectif relevant du Code du Travail :**
 - 2.88 ETP (4 agents)

Un agent technique titulaire de catégorie C est décédé en Août 2025 et a été remplacé par un contrat CDD.

Un agent administratif en détachement de catégorie A a demandé sa réintégration dans la fonction publique d'Etat fin d'année 2025 et sera remplacé par un agent de catégorie B à compter de Janvier 2026.

Service Enfance Jeunesse:

Le chapitre 012 (charges de personnel) connaît également une augmentation de 4.09 %, également impactée par l'augmentation des cotisations CNRACL ainsi que le renforcement du service à compter de la rentrée scolaire de septembre. Les travaux de cantine scolaire étant terminés et les effectifs des écoles ayant augmenté, un nombre d'enfants plus importants fréquentent les services cantine scolaire et périscolaires et il est nécessaire de respecter les quotas de personnel en vigueur.

Nous retrouvons le remboursement d'une part de la rémunération de ces agents par l'assurance statutaire en recettes de fonctionnement qui s'élève à un montant de 7 819.46 €.

Sont également pris en compte les avancements d'échelons de l'ensemble du personnel.

Les charges de personnel pour l'exercice 2025 se sont élevées à 569 062.90 €

- **Effectif des fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du Statut de la Fonction Publique Territoriale :**
15.79 ETP dont : 1 ETP Catégorie B - 10 ETP Catégorie C
- **Effectif des agents contractuels relevant du Statut de la FPT : 0.69 ETP**
- **Effectif relevant du Code du Travail : 2.62 ETP**

Les contrats aidés n'ont plus été renouvelés en cours d'exercice 2025 et il a été nécessaire de les remplacer par des agents sous CDD.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le **23 AVR. 2026**
ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_10A-BF